

MAIRIE d'ARREAU

Conseil municipal du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 5 septembre 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, Nadine DESMARAIS adjoints,

Jean Pierre BUERBA, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean Baptiste GRANGE, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Laura LAVILANIE

Jean-Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **12 juillet 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **12 juillet 2024** est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – TESTS COFRAC – DEVIS (57-2024)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées au Quai de la Neste, Impasse St Jean et le centre de vacances Oxygers, il est indispensable de réaliser de tests de réception COFRAC. Ces tests comprennent les inspections télévisées, les essais d'étanchéité et les contrôles de compactages.

La Commune a consulté trois entreprises spécialisées. Le bureau d'études Prima Ingenierie s'est chargé d'analyser les offres.

| | RESOLOGY | SARP SO | AQUALIS |
|--------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Montant HT | 5 388,00 € | 5 250,50 € | <i>sans réponse</i> |
| TVA | 1 077,60 € | 1 050,10 € | <i>sans réponse</i> |
| Montant TTC | 6 465,60 € | 6 300,60 € | <i>sans réponse</i> |

La commission d'appel d'offre réunie le 23 septembre 2024 propose au conseil municipal de retenir la meilleure offre faite par l'entreprise SARP SO pour un montant global de 5 250,50€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise Monsieur le Maire à :

- Signer le devis de l'entreprise SARP SUD OUEST pour le montant de 5 250,50€ HT.
- Signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau